

27.10.2017 – 10:20 Uhr

Libre circulation des personnes : pour une plus juste répartition des bénéfices de la libre circulation

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, soutient l'action d'aujourd'hui pour une Suisse ouverte+souveraine. Une résiliation de la libre circulation des personnes et, partant, des accords bilatéraux avec l'UE, n'est pas dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses. Ce qu'il faut par contre c'est une meilleure protection des salaires et des conditions de travail et une plus juste répartition des bénéfices de la libre circulation.

Travail.Suisse s'est toujours, au cours des années passées, prononcé pour la libre circulation des personnes et donc pour une concurrence illimitée sur le marché du travail de la main-d'oeuvre indigène, ce qui ne va pas de soi. « En introduisant la libre circulation des personnes, on a promis sur le plan politique que les salaires et les conditions de travail régnant en Suisse resteraient protégés grâce à des mesures d'accompagnement effectives », indique Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse. Cela requiert une optimisation constante et un développement permanent des instruments afin de pouvoir faire face aux réalités sur le marché du travail. Seulement la moitié des travailleurs et travailleuses en Suisse environ sont protégés par des salaires minimaux obligatoires. Il faut une facilitation de la déclaration de force obligatoire des CCT et un calculateur national des salaires pour faire le constat du dumping salarial de manière unifiée et obligatoire. Par ailleurs, le fait que seulement cinq cantons aient édicté des contrats-type de travail est insatisfaisant, une grande partie des cantons n'appliquant pas par conséquent un important instrument des mesures d'accompagnement.

Bénéfices de la libre circulation pour tous, obligation de communiquer les postes vacants comme premier pas

Les bénéfices de la libre circulation ne doivent pas seulement profiter aux entreprises par des gains et des baisses d'impôts mais aussi à la population de manière bien réelle. La situation sur le marché du travail demeure centrale car « le dumping salarial, les effets d'éviction ou de mauvaises chances pour l'occupation d'un poste détruisent la confiance en la libre circulation », ajoute encore Adrian Wüthrich. Une obligation effective de communiquer les postes vacants peut inverser cette évolution. C'est un premier pas important qui sera franchi si l'on parvient à améliorer les chances des personnes au chômage en général et celles de divers groupes discriminés dans le processus d'engagement, qu'il s'agisse de travailleuses et travailleurs âgés, de personnes en réinsertion et de personnes avec un nom à consonance étrangère. Mais l'obligation de communiquer les postes vacants ne peut fonctionner que si un changement culturel se passe aussi chez les employeurs. Ce n'est que si l'on examine et évalue des personnes au chômage sans préjugés - au lieu de s'empresse de recruter à l'étranger - que l'on pourra réellement améliorer les chances de la population active résidente.

Pour Travail.Suisse, c'est seulement avec une protection efficace des salaires et des conditions de travail, une meilleure intégration des jeunes dans le marché du travail, une participation plus élevée des femmes, une assurance pour les travailleuses et travailleurs âgés de rester sur le marché du travail et des bénéfices de la libre circulation en faveur de tous que l'on réussira à convaincre durablement la population des avantages de la libre circulation. Le fait que l'Union européenne veuille adapter la directive sur les travailleurs détachés et mieux protéger les salaires et les conditions de travail dans le futur, comme les mesures d'accompagnement, montre que l'on arrive aussi au même constat en Europe.

Contact:

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, mobile : 079 287 04 93